

Les points suivants ont été abordés au Conseil Municipal du 9 novembre

TRAVAUX ASSAINISSEMENT RUE DU CHENE

L'AELB (Agence de l'Eau Loire Bretagne) nous avait envoyé une notification de subvention pour les travaux d'assainissement du centre bourg. Elle avait accepté que les travaux prévus initialement route de Boussuivre, soient remplacés par la partie haute de la rue du Chêne. Le courrier de notification reprend le montant de la subvention initialement accordé, sans changement. Le montant des travaux étant inférieur au plafond déterminé par l'AELB, nous avons donc recalculé le montant de la subvention en conservant les 60% accordés, soit 160.000 € au lieu de 174.000 €.

A la fin des travaux, la demande de versement de la subvention a été envoyée à l'AELB, qui nous répondait que cette dernière n'était plus que de 90.000 €, au regard du linéaire passé de 320 ml à 80 ml.

Mme le Maire a donc envoyé une réclamation, n'ayant jamais été informée que le montant de cette subvention devait être calculé sur le linéaire. Ce mode de calcul étant totalement déconnecté de la réalité, dans la mesure où le coût n'est pas le même suivant que les travaux sont réalisés sans profondeur (ce qui aurait été le cas sur la route de Boussuivre), ou avec une profondeur importante, en rencontrant souvent des rochers ou d'autres réseaux, (ce qui a été le cas pour le haut de la rue du Chêne).

L'AELB, tout en s'excusant de l'incompréhension, a versé les 90.000 euros de subvention. Mme le Maire a donc envoyé un nouveau courrier, mettant en avant que d'une part, leur notification ne faisait état d'aucune baisse de subvention, et d'autre part, que l'AELB se devait de respecter son obligation contractuelle. Le dossier est donc en cours pour essayer de récupérer les 70.000 euros manquants.

SCIERIE GIROUD

Les premières esquisses de plans nous sont parvenues et quelques modifications seront apportées. L'estimation du projet est d'environ 1,8 M€ (frais études, CSPS, Contrôleur technique, amiante, etc, inclus). Pour le mener à bien, différentes demandes de subvention sont à prévoir auprès du Département, de la Région, de l'Europe et de l'Etat, la DRAC et le Département sont également concernés par la médiathèque. L'objectif étant d'atteindre un minimum de 60% de subvention.

MICRO-CRECHE

Le projet de Micro-crèche est mené conjointement avec Familles Rurales, la CCFE (Communauté de Communes de Forez Est), la CAF, la PMI et Loire Habitat.

Loire Habitat construirait un bâtiment sur un étage, avec au rez de chaussée, la micro-crèche et plusieurs appartements au 1^{er} étage, juste derrière la scierie Giroud.

Malheureusement, on se retrouve dans le même dilemme qu'avec le commerce, à savoir que la location demandée à la micro-crèche (environ 2.200 euros) serait rédhibitoire pour permettre sa viabilité. La seule solution étant que la mairie prenne la maîtrise d'ouvrage pour le rez de chaussée, en allant chercher des aides auprès des différents organismes (Etat, Département, CCFE, CAF). L'objectif étant d'atteindre, comme pour le commerce, les 80% de subvention, ce qui permettrait un fonctionnement pérenne de la micro-crèche. L'estimation du coût des travaux est de 400.000 euros. L'objectif est de réussir à obtenir des aides à hauteur de 320.000 euros, de sorte que les 80.000 euros puissent être financés par la commune par un emprunt global dédié au pôle enfance jeunesse.

A ce jour, quatre familles emmènent leurs enfants dans des crèches dans le département du Rhône, et inscrivent leurs aînés dans les écoles primaires à proximité.

Il est clair que l'avenir de l'école, qui ne compte aujourd'hui que 82 élèves, est suspendu à cette micro-crèche. Les 10 enfants aujourd'hui concernés, risquent de manquer sur le long terme. Le Conseil Municipal approuve la prise de la Maitrise d'ouvrage aux côtés de Loire Habitat pour sécuriser ce projet.

MEDECINS

Les conventions d'occupation des locaux de la maison médicale ont été signées par les Docteurs Farge et Nicolas qui interviendront à la maison médicale dans un premier temps, pour les Violaysiens qui ne peuvent se déplacer sur Panissières ou Rozier, en attendant de clôturer les modalités d'accueil d'un stagiaire dès que les obligations administratives seront réglées auprès de l'ARS et du Conseil de l'ordre.

Pour prendre RV, appeler le Docteur Nicolas au 04 77 28 15 54 ou son secrétariat au 04 77 19 02 40, ou le Docteur FARGE au 04 77 26 62 00.

Des petits travaux ont été réalisés dans le cabinet ainsi qu'un rafraîchissement des peintures. Les médecins sont satisfaits.

Le Dr Perrichon intervient désormais à l'EHPAD « Les Jacinthes » et il y a une très bonne collaboration avec le personnel, les résidents et les familles sont très satisfaits.

DENTISTES

Le cabinet dentaire situé zone des Gagères, ouvrira ses portes dans la première quinzaine de décembre.

Christophe Salinas, notre dentiste qui exerçait depuis une vingtaine d'années à Violay, a saisi l'opportunité d'ouvrir un cabinet à Roanne, au plus près de son domicile. Il a par conséquent annoncé son départ de Violay pour décembre. Nous le remercions chaleureusement de sa présence tout au long de ces années, et nous regretterons sa bonne humeur et son professionnalisme. Nous lui souhaitons très sincèrement le meilleur pour la suite et une bonne continuation dans sa nouvelle vie.

COMITE DES FETES

Marie Laurence, la Présidente du Comité des fêtes a envoyé le compte rendu de la fête, joint à ce flash info.

On peut déplorer le comportement de certains qui mélangent tout et qui ont notamment fait courir le bruit aux alentours ainsi qu'auprès des forains que Mme le Maire interdisait les bals à Violay...

Le compte rendu de la Présidente à ce sujet est très clair, et aucune demande n'a été faite pour la tenue d'un bal pour la fête, au regard des difficultés que le Comité des fêtes rencontre actuellement, notamment de manque de bénévoles. On peut d'ailleurs regretter la multiplication d'associations dont les responsables devraient plutôt saisir l'opportunité d'aider celles qui ont déjà le mérite d'exister.

Pour être tout à fait transparent, l'association des jeunes a envoyé un mail à Mme le Maire lui demandant l'autorisation de faire un bal. Ce en quoi, Mme le Maire a effectivement répondu qu'aucun bal ne serait autorisé en dehors du bal des Classes et de la fête patronale, et de fait, elle leur conseillait de se rapprocher du comité des fêtes. Il est évident qu'aujourd'hui, l'organisation d'un bal doit se faire pour un objectif clairement défini, et non juste pour se faire « plaisir ».

En effet, la réglementation devient de plus en plus contraignante et surtout exige que l'organisateur lui-même, à savoir **le Président ou la Présidente d'association, soit pénalement responsable**, c'est-à-dire qu'en cas de problème majeur, ce n'est plus le Maire, mais bien le Responsable de l'association qui devra répondre devant une plainte éventuelle. Une réunion avec les Présidents des associations et la gendarmerie est d'ailleurs prévue à ce sujet. De plus, aujourd'hui, la réglementation prévoit une fermeture du débit de boisson à 1h30 maximum.

Les bals sont de moins en moins nombreux du fait des contraintes obligatoires (service de sécurité, responsabilités, nombre de bénévoles, risques de bagarre, etc...). Les bals ouverts à tout le monde se terminent, malheureusement, souvent par des problèmes, parfois graves. De plus dans le contexte ambiant, il semble de plus en plus compliqué de donner des autorisations.

On peut néanmoins regretter que les associations violaysiennes ne soient plus capables de se mobiliser comme par le passé pour la fête patronale qui est l'affaire de tous et que chacun ne manquerait pas de qualifier de « dommage » voire « incompréhensible » le fait qu'elle disparaisse.

VŒUX DU MAIRE - 12 janvier 19h00

Afin de permettre aux commerçants d'y assister, la cérémonie des vœux du Maire aura lieu le **vendredi 12 janvier à 19h00, Espace Violay 1004.**